

[Français]

**M. Gilles Caouette (Charlevoix):** Monsieur le président, j'écoutais avec intérêt les propos de mes collègues, et je suis étonné que, dans les trois discours qu'ils ont prononcés, ils semblent surtout imputer les fraudes et les abus à des individus. Pourtant, dans bien des cas, on sait pertinemment que nombre d'abus sont attribuables aux fonctionnaires de la Commission de l'assurance-chômage dans différentes régions.

Or, on a voulu corriger certains abus en édictant des règlements sévères ou injustifiables qui ont justement entraîné d'autres abus du gouvernement envers les individus.

J'entendais tantôt parler des chômeurs sur les fermes, qui doivent payer des cotisations d'assurance-chômage, et ne sont pas en mesure de toucher des prestations. Aussi, dans bon nombre de cas au Québec, à cause de mesures désuètes des gouvernements, certains cultivateurs sont incapables de gagner convenablement leur vie et sont obligés d'aller travailler à l'extérieur pour défrayer les dépenses de leurs terres.

Lorsqu'ils vont travailler, on les oblige à verser des cotisations d'assurance-chômage, mais quand vient le moment de laisser leur emploi d'hiver, ou qu'ils le perdent parce qu'ils doivent travailler dans des concessions forestières l'hiver, s'ils veulent l'été réclamer des prestations d'assurance-chômage, alors on les leur refuse parce qu'ils sont des travailleurs agricoles ou des cultivateurs. Nombre de cas se produisent ainsi, alors que, d'un côté, le gouvernement abuse des individus et, de l'autre, les députés deviennent des fonctionnaires qui réclament justice pour ces mêmes individus.

● (1750)

La même chose se produit en ce qui a trait aux étudiants: on les oblige à payer des cotisations en vertu de la loi sur l'assurance-chômage, et quand vient le temps de toucher les prestations d'assurance-chômage, on refuse, pour plusieurs raisons. On trouve et l'on ajoute des raisons. Au fait, on s'est rendu compte, durant l'hiver, que le ministre avait trouvé le moyen d'envoyer une note ou une missive à ses gérants de bureaux, partout au Canada; deux jours après, il niait cette première missive, pour finalement en écrire une troisième pour contredire les deux premières. Alors, des abus ont été commis par le gouvernement dans ce domaine. Des abus ont aussi été constatés dans la publicité faite par le ministère quant aux prestations d'assurance-chômage. A la télévision, on voit des annonces qui n'en finissent plus de dire aux gens: \$100 par semaine, voilà les prestations d'assurance-chômage que vous touchez. On oublie d'expliquer les faits tels qu'ils sont. On dit aux étudiants: Si vous payez des cotisations en vertu de la loi sur l'assurance-chômage, vous serez en mesure de toucher des prestations. A cause de sa publicité fallacieuse, le gouvernement oublie de mentionner les petits règlements cachés qui neutralisent le droit aux prestations.

On disqualifie les chômeurs; chaque jour, on présente de nouvelles statistiques sur la diminution du taux de chômage dans les régions, et l'on se rend compte que cette diminution n'est pas causée par une reprise de l'emploi, mais en grande partie, surtout dans des régions de l'est de la province de Québec, par la disqualification des chômeurs ou de ceux qui touchent des prestations d'assurance-chômage. Tous les moyens sont bons pour les disqualifier, et en discutant avec les gérants de bureaux, nous

#### Assurance-chômage

parvenons à trouver des règlements qui pourraient peut-être faire admettre à nouveau ces gens à des prestations d'assurance-chômage.

On en a vu de toutes les couleurs, des abus commis par des fonctionnaires de la Commission de l'assurance-chômage. On dit encore qu'il a refusé un emploi, pour disqualifier quelqu'un, mais on oublie souvent de demander à l'autre secteur, celui de la main-d'œuvre et des placements: Est-ce que vous avez offert du travail à ce gars-là dans cette région-là? On répond alors: On n'en a pas offert, il n'y en a pas! Voilà les réponses qu'on reçoit.

Par contre, on est prêt à disqualifier quelqu'un parce qu'il ne s'est pas trouvé de travail, parce qu'il n'a pas fait les démarches nécessaires, alors que le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration sait pertinemment bien qu'il n'y a pas d'emploi dans telle ou telle région. On disqualifie les gens parce qu'ils ne se sont pas cherché de travail ou parce qu'ils n'ont pas prouvé qu'ils en ont cherché. A ce moment-là, les fonctionnaires devraient d'abord offrir des emplois aux requérants et si un individu refusait un emploi convenable, tel que le stipule la loi, à ce moment-là, on le disqualifierait; il faut qu'on lui offre quelque chose avant de le disqualifier.

Mais non, comme je le disais tantôt, il s'agit d'abus commis par le ministère, abus que le député de Verdun (M. Mackasey), consciemment ou non, a oublié tantôt de mentionner, simplement pour tenter d'excuser le gouvernement et d'accuser les individus plutôt qu'autre chose.

Pour terminer, monsieur le président, je dirai que le deuxième rapport de l'enquête sur l'assurance-chômage reconnaîtra que les abus ne sont pas commis seulement par des individus, mais sont causés, dans plusieurs cas, par le gouvernement, à cause de règlements loufoques, par des règlements détournés qui forcent l'individu à jouer au plus fin avec le gouvernement et à se trouver des moyens détournés pour obtenir une aide du gouvernement.

Au fait, qu'on ne se leurre pas. Ce n'est pas le gouvernement qui a favorisé le développement dans des régions défavorisées. On peut être assuré qu'il ne se fait pas grand progrès dans ce domaine. J'entendais l'honorable député de Verdun dire tantôt que le ministère de l'Expansion économique régionale encourageait le développement des régions dites «sous-développées». Or, je suis député d'une région dite «sous-développée», et toutes les demandes d'emprunts faites au ministère de l'Expansion économique régionale par la petite industrie ont été refusées, ce qui fait que nous avons un taux de chômage de 20 p. 100, et l'on s'amuse à disqualifier les chômeurs. Il est entendu que les statistiques disent que dans la région de la Côte Nord, il y a à peine un taux de 10 ou 12 p. 100 de chômage, mais en réalité—et les fonctionnaires du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration eux-mêmes dans la région de la Côte Nord nous le disent—il y a encore un taux de 21 p. 100 de chômage dans cette région. Mais encore là, il ne se fait rien d'efficace, de tangible, pour aider à créer des emplois et l'on se plaint que des gens essaient de vivre en détournant les règlements mal faits.

Je ne veux pas défendre les gens malhonnêtes, non, mais je veux avertir le gouvernement qu'avant d'essayer de diminuer et de punir la personne humaine, il devrait commencer par créer des emplois, par investir dans ces régions des sommes suffisantes pour créer des emplois, et alors les chômeurs n'useront plus de fraude pour obtenir des prestations d'assurance-chômage. Il vont aller travailler, parce que ce sera plus payant pour eux d'aller travail-